

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	16
Dont suppléants	2
Dont représentés	0
Votants	16
Dont pour	16
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DESHAYES Marie-Claude (suppléante de Mme POUBLAN FAIXO Sandra), Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPRE Brigitte (suppléante de M. CANIZARES Yann), M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha,

Etaient excusés :

M. CANIZARES Yann, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme VOEGELI Noémie

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2022-D2 – RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'EMPLOIS ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3.1 ;

Vu la dernière mise à jour du tableau des effectifs par délibération n°2022-A5 en date du 25 janvier 2022

Mme la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité, comme avant chaque rentrée scolaire, de créer des emplois non permanents pour répondre aux besoins d'accroissement temporaire d'activité et formaliser l'organisation des équipes dans les écoles du territoire pour la nouvelle année scolaire. La création de ces emplois est notamment liée à la prise en compte des protocoles sanitaires, en particulier sur des missions d'accueil périscolaire, de temps de surveillance de la pause méridienne et de désinfection des locaux et matériels des écoles.

Mme la Présidente propose donc de créer pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 les emplois suivants :

- un poste d'adjoint technique affecté principalement à la restauration du collège de Garlin à raison de 22 heures hebdomadaires annualisées (22/35°)
- un poste d'adjoint technique polyvalent (entretien et animation) affecté principalement à l'école élémentaire de Diusse et à l'ALSH à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées (30/35°)
- un poste d'adjoint technique polyvalent (entretien et animation) affecté principalement aux écoles de Garlin (maternelle et élémentaire) à raison de 22 heures hebdomadaires annualisées (22/35°)
- un poste d'adjoint technique polyvalent (entretien et animation) affecté principalement à l'école élémentaire de Boueilh-Boueilho-Lasque à raison de 17 heures hebdomadaires annualisées (17/35°)

Etant entendu que ces emplois non-permanents pourront être pourvus dans le cadre du dispositif Parcours Emploi et Compétences ou dans le cadre d'un contrat de droit public.

Par ailleurs, considérant la fin du contrat PEC à compter du 31 août 2022, l'emploi d'ATSEM au sein de l'école maternelle de Diusse et la nécessité de maintenir ce poste pour les années scolaires à venir. Etant donné la présence dans le tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint d'animation non pourvu à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées (35/35°), Mme la Présidente informe l'assemblée délibérante de l'exercice de ses attributions pour la nomination d'un agent sur cet emploi, en qualité d'adjoint d'animation, à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées (35/35°).

Enfin, Mme la Présidente rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Dans ce cadre, elle propose au comité syndical de modifier le tableau des effectifs afin de créer un emploi permanent de catégorie C sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs (grades Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème classe ou Adjoint administratif principal de 1ère classe) à temps complet (35/35°) sur un poste de gestionnaire finances et ressources humaines. Elle propose également, de positionner cet emploi au sein du groupe de fonctions C1 du RIFSEEP de la collectivité.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE de créer pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 les quatre emplois non permanent suivants :

- un poste d'adjoint technique affecté principalement à la restauration du collège de Garlin à raison de 22 heures hebdomadaires annualisées (22/35°)
- un poste d'adjoint technique polyvalent (entretien et animation) affecté principalement à l'école élémentaire de Diusse et à l'ALSH à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées (30/35°)
- un poste d'adjoint technique polyvalent (entretien et animation) affecté principalement aux écoles de Garlin (maternelle et élémentaire) à raison de 22 heures hebdomadaires annualisées (22/35°)
- un poste d'adjoint technique polyvalent (entretien et animation) affecté principalement à l'école élémentaire de Boueilh-Boueilho-Lasque à raison de 17 heures hebdomadaires annualisées (17/35°)

DECIDE d'accorder à ces emplois une rémunération afférente au minimum de traitement dans la fonction publique soit l'indice brut 382, majoré 352 de la fonction publique, et que seront appliquées les revalorisations de cette échelle indiciaire intervenant pour les fonctionnaires.

DECIDE de créer un emploi permanent de catégorie C sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs (grades Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème classe ou Adjoint administratif principal de 1ère classe) à temps complet (35/35°)

APPROUVE le tableau des effectifs du Syndicat à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit

N°	Service	Filière	Cat	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes budget	Postes pourvus
1	Direction	Administrative	A	Attaché territorial	Directeur / Directrice des Services	35/35	1	1
2	Administratif	Administrative	A	Attaché	Responsable RH/Finances	35/35	1	1

4	Administratif	Administrative	C	Adjoint administratif	Gestionnaire administrative et éducation	35/35	1	1
5	Administratif	Administrative	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Gestionnaire RH/Finances	35/35	1	0
6	Education et Animation	Animation	B	Animateur territorial ou Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	Coordonnateur Enfance Jeunesse	35/35	1	1
7	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Responsable Espace Jeunes	30/35	1	1
8	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Responsable service Enfance-Jeunesse	35/35	1	0
9	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Directrice ALSH	35/35	1	1
11	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	ATSEM	35/35	1	1
12	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Agent école maternelle	33/35	1	1
13	Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Agent école maternelle	33/35	1	1
14	Education et Animation	Médico-sociale	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	ATSEM	35/35	1	0
15	Education et Animation	Médico-sociale	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	ATSEM	32/35	1	1
16	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent restauration	27.5/35	1	1
17	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	28.50/35	1	1
18	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent restauration	21/35	1	1
19	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	32/35	1	1
20	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	28/35	1	1

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC								
22	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	22/35	1	1
23	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	30/35	1	1
24	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	22/35	1	1
25	Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	17/35	1	1

AUTORISE Madame la Présidente à signer les contrats de travail (contrats de droit public ou contrats PEC le cas échéant).

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

